

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2017 A 18H30

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-trois février deux mil dix-sept.

Présents :

Maire : Michel CARLIER

Adjoints : MM. D VALETTE , ALLEGRE, NOGUERA, IVORRAD, BOUISSEREN

Conseillers : MM. LABORIEUX BERNAL LAZERGES GAUDON CHALOT GALTIER PRADE MARTIN LAVAL BALDO FESQUET BERARD TORRECILLAS JL VALETTE LEMAN

Absents excusés et représentés :

Françoise Cournils a donné pouvoir à Didier VALETTE

Magali LAVERGNE a donné pouvoir à Claudine PRADE

Secrétaire de séance : Philippe LAVAL

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017 est adopté à la majorité – 18 voix POUR et 04 voix CONTRE (Hervé BERARD, Josette TORRECILLAS, Jean-Louis VALETTE, Chantal LEMAN).

Commission FINANCES – Rapport de Didier VALETTE

La commission finances s'est réunie le 20 février dernier et a analysé l'ensemble des éléments budgétaires du compte administratif pour l'exercice 2016. Etaient présents à cette réunion de travail, Mme ALLEGRE, MM. CARLIER (le Maire), BERARD, NOGUERA et VALETTE, assistés de Mme LESSIEU (Directrice des Services), Mme MARTIN étant excusée pour déplacement professionnel.

BUDGET 2016 - Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2016 - Délibération n° 2017/05

Le compte administratif 2016 traduit les réalisations menées par la commune dans le cadre de ses orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles sur un exercice budgétaire.

Le compte administratif fait apparaître notamment ;

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport au budget, en réalisant des économies substantielles dans le domaine des charges à caractères général et des charges de personnels,
- Un résultat financier excédentaire.

Dans le contexte tendu de ces dernières années, nous pouvons souligner que ces éléments traduisent cette volonté d'optimiser les efforts en maîtrise budgétaire et en même temps, de respecter et poursuivre les engagements, pour maintenir ce service public de proximité.

Le compte administratif est un document de synthèse qui obéit aux mêmes principes que le budget principal, d'annualité, d'unité et de sincérité. Il présente ainsi les résultats de clôture de l'exercice et doit être en concordance avec le compte de gestion du Comptable Public.

L'année budgétaire 2016 a été rythmée par différentes étapes :

- le 18 avril 2016, vote à la majorité du budget primitif, par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE (Bérard H., Leman, Valette J-L., Torrecillas),
- Le 25 juillet 2016, vote à la majorité de la décision modificative n°1, portant notamment en section d'investissement sur le financement concernant les travaux d'extension de l'école élémentaire, par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE (Bérard H., Leman, Valette J-L., Torrecillas),
- Le 13 décembre 2016, adoption à l'unanimité de la décision modificative n°2, portant sur des ajustements sur les charges en section de fonctionnement et la vente d'un bien communal en section d'investissement.

Dans l'analyse de ces sections de Fonctionnement et d'Investissement, aussi bien en recettes qu'en dépenses, il faudra nuancer l'impact non négligeable d'une opération d'ordre de transfert (au chapitre 042 pour la section de fonctionnement et au chapitre 041 pour la section d'investissement), pour sortir de l'inventaire communal les biens vendus lors de l'exercice (vente des maisons situées place St Jean et rue René Guiraud).

Il est proposé au conseil municipal de présenter le compte administratif 2016 chapitre par chapitre et le vote se fera en fin de présentation dans son intégralité.

A) C.A. 2016 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 2 353 375,13 €.

L'ensemble de ces chapitres regroupe toutes les dépenses annuelles, récurrentes et nécessaires à l'entretien des bâtiments, de la voirie et au fonctionnement des services de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CPTES	LIBELLE	REEL 2016	COMMENTAIRES POUR REALISATION 2016
011	Charges à caractère général	564 033,05	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien de ses bâtiments et terrains
012	Charges de personnel et frais assimilés	920 640,40	Rémunérations personnel communal, titulaire (534 614,06), personnels non titulaire (42 948,14), emploi d'avenir (53 737,97), personnel extérieur instituteurs (6 610,24), charges sociales et cotisations diverses (282 729,99).
014	Atténuation de produits	28 772,00	Contribution de la commune aux Fonds de péréquations de recettes fiscales communales et intercommunales FPIC
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	555 000,00	Opérations d'inventaire suite à la vente place St Jean (190 000,00) et rue R Guiraud (207 000,00 + 158 000,00)
65	Autres charges de gestion courante	183 050,35	Indemnités d'élus avec les charges diverses (59 175,45), contributions versées aux différents organismes, Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (61 485,16), EID et contributions obligatoires (3 806,02), les subventions aux personnes CCAS (8 832,00), Associations diverses et communales (49 170,00), divers redevances et créances (581,72).
66	Charges financières	101 239,33	Intérêts des emprunts et ligne de trésorerie, échéances 2016.
67	Charges exceptionnelles	640,00	Remboursement caution loyer.
		2 353 375,13	

2- Les recettes de fonctionnement se chiffrent à : 2 669 144,09 €.

Pour l'ensemble des chapitres concernant les recettes, la principale ressource est représentée par les recettes provenant de la fiscalité communale et des taxes diverses, ainsi que de l'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or et des dotations forfaitaires de l'Etat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
CPTES	LIBELLE	REEL 2016	COMMENTAIRES POUR REALISATION 2016
013	Atténuation de charges	33 172,71	Remboursements maladie du personnel communal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	29 025,60	Vente de concessions au cimetière (4 632,00), redevance d'occupation du domaine public, ERDF, GRDF, terrain communal aux cabanes (6 613,10), cotisations bibliothèque (1240,50), tickets garderie (15 808,00), photocopies de documents (72,00) et du remboursement salaires et charges du personnel communal lors du repas des ainés (660,00).
73	Impôts et taxes	1 485 791,81	Contributions directes TH-TF-TFNB (1 252 969,00), attribution de compensation du Pays de l'Or Agglomération (73 918,00), remboursement TOM des appartements loués (377,00), droits de place (11 568,00), taxes sur l'électricité (74 693,97), taxes de séjour (4 381,15), droits de mutation (67 884,69).
74	Dotations, subventions et participations	514 080,90	Dotations forfaitaires de l'Etat (408 728,00), Dotation pour les instituteurs (2 808,00), remboursement Emplois d'Avenir (45 768,53), remboursement divers pour élection, SMA et PM (2 105,04), compensation de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières et habitation (43 888,00), fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires (10 783,33).
75	Autres produits de gestion courante	43 570,77	Location des immeubles et bâtiments communaux : loyers agence postale et appartements dessus la Poste et de l'école maternelle, stade stabilisé, salle S. Signoret, hangars Tartuguières.
76	Produits financiers	11,68	Intérêts parts sociales Crédit Agricole
77	Produits exceptionnels	563 490,62	Vente place St Jean (190 000,00), rue R Guiraud (207 000,00 + 158 000,00), remboursements de sinistres par l'assurance (7 781,94), avoir EDF (708,54) et Bas Rhône dividende (0,14).
		2 669 144,09	

3- Analyse financière

Dans cette section de fonctionnement, nous constatons que dans les recettes la part des dotations de l'Etat est une nouvelle fois en baisse par rapport à l'exercice précédent (408 700 contre 430 900 en 2015). Depuis 2012 c'est près de 120 000 € que la commune n'a pas perçu en dotations.

Nous nous sommes astreints à une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement. L'adhésion unanime de l'ensemble des élus en charge des différentes commissions municipales nous a permis de dégager un résultat excédentaire de fonctionnement pour 2016 supérieur de 100 000 € par rapport à celui de 2015 (215 727,39).

L'exercice 2016 de la section de fonctionnement, présente donc un résultat excédentaire de 315 768,96 € :

SECTION	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	Résultat exercice 2016 (€)
FONCTIONNEMENT	2 669 144,09	2 353 375,13	315 768,96

B) C.A. 2016 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement se chiffrent à : 852 022,00€

Ces dépenses se décomposent globalement par le remboursement du capital des échéances d'emprunts, par les différents investissements effectués sur la commune dont les principales réalisations concernent :

- L'Eglise St-Martin (11 673,21 €) correspondant à de la maîtrise d'œuvre pour la restauration des 3^{ème} et 4^{ème} chapelles Est,
- Les bâtiments communaux, tels que la salle polyvalente avec la pose d'une menuiserie acier (11 640,00), l'achat de tables (975,11) et de climatisation de la salle de danse (5 143,20), la bibliothèque avec l'achat d'ordinateurs et logiciels (4 225,97), le complexe sportif avec la pose de poteaux et clôture au stade (7 740,00),
- La voirie communale (8 239,68 €) correspondant à la pose de panneaux de signalisation, de potelets et barrières,
- l'Hôtel de Ville, avec la création d'un nouveau site internet (3 936,00), l'achat d'ordinateurs, des tablettes pour les élus pour la dématérialisation des documents (10 825,00), l'achat de logiciels d'Etat Civil et recensement militaire (1 060,80), l'aménagement de l'accueil et du sas d'entrée de la Mairie (46 768,06),
- les écoles, avec l'extension et la mise en accessibilité de l'école élémentaire pour des frais d'étude et d'insertion (25 518,60), l'achat d'ordinateurs, de mobilier divers (5 096,37), et pour l'école maternelle, 2 ordinateurs portable et une machine à laver (1 299,00),
- Le cimetière (54 975,49 €) correspondant à la Maitrise d'œuvre et les travaux de reconstruction d'une partie du mur d'enceinte,
- Matériels pour le technique (2 817,54 €),
- Documents d'urbanisme pour l'élaboration du PLU et des études de la ZAC multi-sites (32 144,23 €),
- Tartuguières (1 885,97 €) raccordement électrique et pose de volets métallique d'un bâtiment.
- L'achat d'un terrain contre le cimetière (18 023,16 €, frais de notaire inclus)

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES			
CPTES	LIBELLE	REEL 2016	COMMENTAIRES POUR REALISATION 2016
041	Opérations patrimoniales	365 000,00	Opérations d'ordre de la perception pour les ventes des 2 maisons rue René Guiraud (207 000,00 +158000,00)
16	Emprunts et dettes assimilées	217 104,71	Remboursement du capital des emprunts en cours échéances 2016
20	Immobilisation incorporelles	56 201,73	Frais d'insertion concernant diverses consultations (3 722,81), Frais d'études liés à l'urbanisme et aux différents travaux (44 902,12) Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (2 400,00), Concessions et droits liés à des logiciels et site internet (5 176,80).
21	Immobilisations corporelles	213 715,56	Investissement concernant l'achat d'un terrain avec frais de notaire (18 023,16), l'Eglise (11 673,21), la voirie (8 239,68), les bâtiments communaux (17 758,31), la bibliothèque municipale (4 045,97), l'Hôtel de Ville (57 593,06), le cimetière (52 024,69), le complexe sportif (7 740,00), le matériel technique (2 817,54), les bâtiments de Tartuguières (1 885,97), les écoles (31 913,97).
		852 022,00	

2- Les Recettes d'investissement se chiffrent à : 1 266 717,99 €

Ces recettes proviennent principalement du reversement de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2015, du remboursement de TVA de l'exercice précédent, de subventions versées par l'Etat, le Département, l'Agglomération du Pays de l'Or, ainsi que de la vente des maisons place St Jean et rue Renée Guiraud.

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES			
CPTES	LIBELLE	REEL 2016	COMMENTAIRES POUR REALISATION 2016
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	555 000,00	Vente maisons place St Jean (190 000,00), rue R Guiraud (207 000,00 +158 000,00).
041	Opérations patrimoniales	365 000,00	Opérations d'ordre de la perception pour les ventes des 2 maisons rue René Guiraud (207 000,00 +158000,00)
10	Dot. Fonds divers et réserves	276 667,52	FCTVA (17 581,69), Taxes d'Aménagement (38 358,44), Reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du C. A. 2015 (220 727,39 €).
13	Subventions d'Investissement	68 690,47	Subventions versées par l'Etat (29 406,47), le Département (37 284,00) l'Agglomération du Pays de l'Or (2 000,00).
16	Emprunts et dettes assimilées	1 360,00	Caution loyer.
		1 266 717,99	

3- Analyse financière

Certaines dépenses d'investissement correspondent aux premiers règlements effectués pour des travaux importants qui ont été engagés sur l'exercice 2016, qui n'ont pu être réalisés totalement et seront reportées sur l'exercice 2017 dans les restes à réaliser.

L'exercice 2016 de la section d'investissement, présente un résultat excédentaire de 414 695,99 € :

SECTION	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	Résultat exercice 2016 (€)
INVESTISSEMENT	1 266 717,99	852 022,00	414 695,99

C) C.A.2016 – RESULTATS D'EXECUTION ET RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 est calculé en tenant compte du résultat de l'exercice 2016 en fonctionnement (315 768,96 €) augmenté du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice précédent (45 000,00 €), auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2016 en investissement (414 695,99 €), diminué du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent (-228 462,72 €).

Le résultat budgétaire de clôture de l'exercice 2016 est donc excédentaire de 547 002,23 €, compte tenu des résultats par sections définis dans le tableau comme suit :

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'Investissement de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
FONCTIONNEMENT	265 727,39	220 727,39	315 768,96	360 768,96
INVESTISSEMENT	-228 462,72		414 695,99	186 233,27
RESULTAT	37 264,67	220 727,39	730 464,95	547 002,23

Suite à ces explications, le compte administratif et le résultat de clôture 2016 sont soumis au vote et Monsieur le Maire est invité à quitter la séance pour ce vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé de Didier Valette, délégué aux Finances, et après en avoir délibéré, APPROUVE par 18 voix POUR et 4 CONTRE (Bérard, Leman, Valette Jean-Louis, Torrecillas), le COMPTE ADMINISTRATIF 2016, présenté chapitre par chapitre, et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

A l'issue du vote, M. Le Maire rejoint la séance.

II. LE COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2016 - Délibération n° 2017/06

Le compte de gestion est le document comptable qui retrace l'ensemble des écritures passées par le receveur de la collectivité tout au long de l'année civile. Il est à ce titre, le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie « exécution budgétaire ».

Ce document décrit également l'ensemble des écritures non budgétaires, relatives notamment aux comptes de tiers et aux comptes de bilan.

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la séance relative à l'approbation du compte administratif.

Les écritures comptables retracées dans le compte de gestion tenu par le receveur sont conformes aux écritures comptables passées dans le compte administratif tenu par l'ordonnateur le Maire.

Considérant que les dépenses et les recettes sont régulières et justifiées ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, APPROUVE par 19 voix POUR et 4 CONTRE (Bérard, Leman, Valette Jean-Louis, Torrecillas), le COMPTE DE GESTION 2016.

III. C.A. 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 - Délibération n° 2017/07

Après présentation du Compte Administratif 2016 et de l'arrêté des Comptes, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement s'élevant à un montant total de 360 768,96 € (à savoir : 315 768,96 € de l'excédent de fonctionnement exercice 2016 et 45 000,00 € d'excédent de fonctionnement reporté).

Après avoir constaté le résultat de clôture de l'exercice 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement pour alimenter le besoin de financement de la section d'investissements 2017 comme suit :

- Report en section de fonctionnement :
Chapitre 002/compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 50 000,00 €.
- Virement à la section d'investissement :
Chapitre 10/compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 310 768,96 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, DECIDE par 19 voix POUR et 4 CONTRE (Bérard, Leman, Valette Jean-Louis, Torrecillas), de l'AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 pour la section de Fonctionnement, comme décrit ci-dessus.

IV. R.A.R. 2016 (RESTES A REALISER) A REPORTER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

Durant l'exercice 2016, certains investissements engagés n'ont pu être réalisés et des subventions n'ont pas encore été perçues, il convient donc de les reporter et les inscrire sur l'exercice suivant.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif reprenant l'ensemble des R.A.R. de 2016 par chapitre qui seront repris sur le budget primitif de l'exercice 2017.

CHAPITRE	LIBELLE SECTION D'INVESTISSEMENT	COMMENTAIRES	R.A.R. 2016 (€)	
			RECETTES	DEPENSES
13	Subventions d'investissement	Etat : 203 023,53, pour l'extension de l'école élémentaire, Département : 111 398,85, dont (99 086,00) pour l'extension de l'école élémentaire, (10 000,00) pour l'aménagement du sas d'entrée de la Mairie, (2 312,85) pour l'éclairage public, Participations Voirie et Réseaux : 8 488,76, extension du réseau électrique pour le programme immobilier rue Lombard.	322 911,14	
16	Emprunt et dettes assimilées	Emprunts d'équilibre travaux d'extension de l'école élémentaire	335 025,00	
20	Immobilisations incorporelles	Frais liés à la réalisation documents d'urbanisme PLU : 12 835,33, Frais d'étude : 51 762,66, dont extension école élémentaire (48 816 ,66), maîtrise d'œuvre travaux mur du cimetière (1 848,00), et pour la ZAC multi-sites (1 098,00), Frais d'insertion : 118,80 pour la consultation travaux d'extension et mise aux normes de l'école élémentaire, Concessions et droits similaires : 2 784,00, solde site internet.		67 500,79
21	Immobilisations corporelles	Cimetière : 2 738,15, solde travaux de reconstruction mur d'enceinte, Bâtiments scolaires : 747 630,07, travaux d'extension de l'école élémentaire, Autres bâtiments publics : 17 801,85, dont (16 229,85) maîtrise d'œuvre restauration 3 ^{ème} et 4 ^{ème} chapelles Est de l'Eglise, (1 572,00) réfection du mur de la poste, Installations générales : 4 569,60, (3 973,20) maîtrise d'œuvre travaux de mise aux normes école élémentaire, (596,40) chauffe-eau au boulodrome, Réseau d'électrification : 10 188,00, extension du réseau électrique pour le programme immobilier rue Lombard, Autre matériels et outillages d'incendie et de défense civile : 3 720,00, maîtrise d'œuvre installation vidéosurveillance, Matériel de bureau et informatique : 199,20, achat d'un poste mobile.		786 846,87
TOTAL DES RESTES A REALISER		RECETTES / DEPENSES	657 936,14	854 347,66

❑ AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS (dépenses d'investissement pour 2017) - Délibération n°2017/08

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale à la possibilité, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après consultations et compte tenu de la nécessité d'engager les travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ces dépenses correspondantes, qui sont présentées d'après le tableau ci-dessous et qui seront imputées au budget primitif du prochain exercice 2017

Le tableau récapitulatif suivant est présenté :

OPERATION COMPTES	DESCRIPTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT TTC €
927 2031	Ecole élémentaire Frais d'études, mise en accessibilité – Mission CSPS	456,00
927 21312	Ecole élémentaire Bâtiments scolaires, mise en accessibilité – Travaux - VRD et Gros œuvre - Aménagements intérieurs - Plomberies et sanitaires	28 895,00
		29 351,00

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, AUTORISE à l'UNANIMITE des présents et représentés, l'ouverture de crédits correspondante aux dépenses engagées et à les reporter sur le Budget Primitif 2017, comme décrit ci-dessus.

☐ MISE EN CONFORMITE D'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Député, Patrick Vignal - Délibération n° 2017/09

Dans le cadre de ce projet de mise en conformité d'accessibilité de l'école élémentaire, le coût des travaux est estimé à 24 078,50 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès de Monsieur le Député Patrick Vignal, une subvention la plus élevée possible pour nous aider au financement de ce projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, ADOPTE le projet et son chiffrage et SOLLICITE auprès de Monsieur le Député Patrick Vignal, la subvention la plus élevée possible pour aider au financement de ce projet.

☐ LISTE ET MESURES DE PUBLICITE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016 - Délibération n° 2017/10

Les dispositions de l'article 133 du code des marchés publics imposent aux personnes publiques de publier à posteriori, la liste des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services, conclus dans le courant de l'année écoulée.

Cette liste doit également indiquer l'objet et la date du marché, ainsi que le nom des attributaires et son code postal.

Les textes laissent une totale liberté aux administrations quant au choix du support pour communiquer cette liste.

Les marchés conclus par la Commune de Lansargues s'établissent selon le tableau présenté en annexe et correspondent principalement aux marchés de travaux pour la réfection du sas d'entrée de la Mairie, l'extension de l'école élémentaire et le mur d'enceinte du cimetière.

Suite à la présentation et aux explications, le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette liste d'attributaires des marchés publics communaux conclus pour 2016, et de statuer sur le mode d'information, à savoir par affichage en mairie et consultable sur le site internet de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, PREND ACTE de cette liste d'attributaires des marchés publics communaux pour 2016 et DECIDE de publier par affichage en Mairie et insertion sur le site internet de la commune, la liste d'attributaires des marchés publics communaux pour l'année 2016.

La commission s'est réunie le 31 Janvier 2017 et a traité 19 dossiers à savoir :

☐ Permis de construire / Déclarations préalables / Certificats d'urbanisme :

12 certificats d'urbanisme

- Parcelle B169 Lieu dit « Cancoupiers » 36 745m² Zone A du P.L.U
- Parcelle AB 71 10 grand Rue 39m² zone U₁ du P.L.U
- Parcelle CM 36 Lieu dit « Garisson » 6018m² zone A du P.L.U
- Parcelle AB 30 5 Impasse de la poste 133m² zone U₁ du P.L.U
- Parcelle AB 18 5 Impasse de la poste 103m² zone U₁ du P.L.U
- Parcelle AC 86 51 Rue Saint-Jean 212m² zone U₁ du P.L.U
- Parcelle AN 33 Lieu dit « Cascabel » 1562m² zone A du P. L . U
- Parcelle BO50 Lieu dit « La feuillade » 9213m² zone A du P . L . U
- Parcelle AV 33 13 Rue Paul Vessière 1843m² zone U₃ du P . L . U
- Parcelle AB 54 8 Rue Bouscarain 105m² zone U₁ du P.L.U
- Parcelle BZ 66/67/68/69 Lieu dit « Cancoupiers » 40 474M² zone A du P.L.U
- Parcelle AN 19 50 Chemin de St Brès 4979m² zone A du P.L.U.

3 déclarations préalables

- Mickaël Santaliestra 12 Rue Jean Giono Construction d'une véranda, transformation du garage en habitation, réfection de la toiture et création de 2 emplacements de stationnement véhicule
- Joël LUHING Lieu dit « Picheyrenq » Construction d'une serre
- René BONCOLAS Lieu dit « Crémaillères » Construction d'un abri de jardin

3 demandes de Permis de Construire

- Curan Frédéric et Leclercq Stéphanie 414 Avenue René Guiraud Construction d'une maison
- SARL Domaine des plantades 2 rue Marius Ales Construction d'un chai enterré
- Baptiste Blanc / guillaume Bertrand 137 Rue Haute Création de 3 appartements dans remise existante

1 demande de Permis modificatif

- Sylvie Valette 3 Avenue des Merlots Suppression de la construction d'une maison et agrandissement de la troisième construction.

☐ DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs) - Délibération n°2017/11

La Loi du 13 août 2004 est venue parachever un processus engagé depuis les années 2000 tendant à moderniser la sécurité civile. Au terme de l'article 1, la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toutes natures, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Le dossier départemental des risques majeurs est destiné à partager l'information avec les élus, les acteurs de terrain et les citoyens pour une prévention des risques.

A la demande de la Préfecture, en se référant au dossier départemental, la commune a rédigé un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM). Ce document destiné à l'ensemble de la population afin de l'informer sur les différents risques pour réduire au mieux les conséquences de ceux -ci et les comportements à connaître et appliquer lors de ces événements majeurs, vient en complément du dispositif mis en place par le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il traite des risques majeurs liés aux inondations, au transport de matières dangereuses (gaz, carburant...) aux tempêtes et vent violent

ainsi que la canicule.

Après avoir pris connaissance du projet de DICRIM et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE le projet de DICRIM tel qu'annexé à la présente délibération et DECIDE de sa diffusion à la population aux moyens du bulletin municipal et du site internet de la commune.

☐ GRDF - Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation d'équipements de télérelève en hauteur - Délibération n° 2017/12

GRDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs. Dans le cadre des activités de comptage GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage autorisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

La situation choisie par GRDF permet de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des consommateurs.

Au point de technique la mise en œuvre de ses nouveaux services nécessite :

- Le remplacement des 11 millions de compteurs gaz existants
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes,
- L'installation sur les points hauts de concentrateurs.

Avec GRDF nous avons choisi pour la commune trois sites potentiels pour servir de points hauts :

- Un des pylônes d'éclairage du stade municipal
- Le toit des ateliers municipaux à la cave coopérative
- Le clocher de l'église

GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 euros HT par site équipé. A titre d'information, il s'agit de coffrets de 400 mm x 300 mm x 210 mm dont le poids est d'environ 9 kg et qui sont reliés à deux antennes d'une hauteur inférieure à 1 mètre. GRDF respectera les démarches administratives pour obtenir les avis auprès des bâtiments de France.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE la convention présentée et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents ci-rapportant.

Intervention de Monsieur le Maire – Michel CARLIER

☐ Communication des décisions municipales :

Décision n° 2016/69 prise en date du 19 décembre 2016 relative à la location de l'appartement situé 253, avenue Pierre Grasset Morel, à Lansargues. Un bail de location a été signé avec Monsieur Georges LIS avec effet au 1^{er} janvier 2017

Décision n° 2017/04 prise en date du 07 février 2017 confiant à la SCP MARGALL D'ALBENAS la défense des droits et intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à M Gilles JEANJEAN . (Ce dernier ayant déposé une requête devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER tendant à engager la responsabilité de la commune de Lansargues et à l'indemniser à la suite de travaux engagés par la commune de Lansargues et réalisés par la SARL ROUVIER sur la cave coopérative).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Françoise COURNILS	Absente excusée et représentée
Didier VALETTE		Claudine PRADE	
Jacqueline ALLEGRE		Christine MARTIN	
Nicolas NOGUERA		Philippe LAVAL	
Michel IVORRAD		Magali LAVERGNE	Absente excusée et représentée
Monique BOUISSEREN		Muriel BALDO	
Alain LABORIEUX		Marion FESQUET	
Sylvia BERNAL		Hervé BERARD	
Michel LAZERGES		Josette TORRECILLAS	
Michel GAUDON		Jean-Louis VALETTE	
René CHALOT		Chantal LEMAN	
Didier GALTIER			